

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 février 2023, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 19 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

C'est avec une profonde tristesse que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a appris le décès de monsieur Roland Weightman, ancien conseiller de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, survenu le 12 janvier 2023. Monsieur Weightman a exercé ses fonctions de conseiller de 2003 à 2017.

Les membres du conseil municipal et les employés de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'unissent pour offrir leurs plus sincères condoléances aux membres de la famille de monsieur Weightman dans cette dure épreuve.

2.

2023-02-R016

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Pierre Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.1

2023-02-R017

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance du mois de janvier 2023.

4.2

2023-02-R018

AUTORISATION FRAIS DE DÉPLACEMENT ACTIVITÉ ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS

CONSIDÉRANT la présentation de l'atelier COP15 en région organisé par l'organisme ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS;

CONSIDÉRANT l'intérêt des conseillers M. Jacques Decoeur et M. Pierre Fournier de même que le maire M. Stephen Matthews;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des frais de déplacement;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

Que le conseil municipal autorise messieurs les conseillers Jacques Decoeur et Pierre Fournier ainsi que le maire M. Stephen Matthews a participé à l'atelier COP15.

De payer les frais de déplacement.

D'imputer les frais de déplacement au code budgétaire 02 11000 311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

5.

1ER PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 06 pour se terminer à 19 h 23.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

- 1- Mme Ann St-Jacques
 - a) Demande la possibilité d'utiliser la salle communautaire entre 13 h et 16 h pour un groupe de femmes tricoteuses.

- 2- M. Robert Massé du district 4
 - a) Demande la raison pourquoi le Festival AIM revient ?
 - b) Explications sur le son.

- 3- Mme Arlette Moreau
 - a) Combien rapporte le Festival AIM ?
 - b) Il arrive quoi avec les jeux d'eau et le développement rue Legault ?

- 4- Mme Marie-Anne Baswell
 - a) Projet Carillon.
 - b) Pancarte pour ne pas passer sur les pistes de ski de fond.
 - c) Lors de tempête, pourquoi le parc et le Boisé Von Allmen ne sont pas fait ?

- 5- Mme Madelaine Roy du district 1
 - a) Haut parleur du kiosque du casse-croûte – 7 jours de l'ouverture à la fermeture.
Voir le règlement pour les nuisances.

6.1

2023-02-R019

COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur, appuyé par monsieur Pierre Fournier et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 11 janvier 2023 au 7 février 2023, totalisant 428 203.43 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 11 janvier 2023 au 7 février 2023 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 22 437.47 \$.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-H – Délégation de pouvoir – Liste

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2023

Rapport budgétaire au 31 janvier 2023

6.5

2023-02-R020

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 102 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Date d'ouverture : 7 février 2023

Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture : 10 h

Échéance moyenne : 4 ans et 3 mois

Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec

Date d'émission : 14 février 2023

Montant : 316 700 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 février 2023, au montant de 316 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

21 400 \$	4,69000 %	2024
22 400 \$	4,69000 %	2025
23 600 \$	4,69000 %	2026
24 800 \$	4,69000 %	2027
224 500 \$	4,69000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,69000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 400 \$	5,05000 %	2024
22 400 \$	4,85000 %	2025
23 600 \$	4,50000 %	2026
24 800 \$	4,35000 %	2027
224 500 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,46500 Coût réel : 4,70819 %

3 CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

21 400 \$	4,83000 %	2024
22 400 \$	4,83000 %	2025
23 600 \$	4,83000 %	2026
24 800 \$	4,83000 %	2027
224 500 \$	4,83000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 février 2023 au montant de 316 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 102. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Banque Royale du Canada
Ministère des Finances, municipal@finances.gouv.qc.ca
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

6.6

2023-02-R021

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 316
700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 FÉVRIER 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 316 700 \$ qui sera réalisé le 14 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
102	239 000 \$
102	77 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 102, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 février et le 14 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	21 400 \$	
2025.	22 400 \$	
2026.	23 600 \$	
2027.	24 800 \$	
2028.	25 900 \$	(à payer en 2028)
2028.	198 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 102 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *Ministère des Finances, municipal@finances.gouv.qc.ca*
Institution financière
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

6.7

2023-02-R022

DEMANDE D'ANNULATION DE VIEUX CHÈQUES EN CIRCULATION

CONSIDÉRANT qu'il y a des chèques datés de 2020 et 2021 qui n'ont jamais été compensés, dont la liste est la suivante:

Date du chèque	Numéro du chèque	Montant du chèque
7 juillet 2020	6549	1 913.14 \$
28 septembre 2021	7749	63.20 \$
16 novembre 2021	7849	30.00 \$

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

Que le conseil autorise la directrice finances et comptabilité à procéder aux écritures comptables requises pour annuler ces chèques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Madame Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

6.8

2023-02-R023

RENOUVELLEMENT DE MANDAT À ME RONALD RODRIGUE - RECouvreMENT DE TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est prévaluée des services de recouvrement de Me Ronald Rodrigue depuis 2010;

CONSIDÉRANT que celui-ci offre ses services aux mêmes conditions que l'année 2022;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'accepter l'offre de services de Me Ronald Rodrigue pour le recouvrement des taxes impayées.

D'accepter les honoraires aux taux variés selon le montant du recouvrement comme suit ;

0 \$ à 999.99 \$	18 %
1 000.00 \$ à 4 999.99 \$	15 %
5 000.00 \$ et plus	12 %

D'autoriser l'envoi des dossiers qui comportent des taxes arriérées de deux ans et plus à Me Ronald Rodrigue pour recouvrement.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 19000 413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M^e Ronald Rodrigue, avocats
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

6.9

2023-02-R024

MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON VISANT L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé un prix visant l'audit des états financiers consolidés et les rapports pour l'année 2022 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

D'inclure le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

De mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 27 250 \$ plus les taxes applicables pour les services suivants:

AUDIT: \$19 750 plus taxes
RAPPORT RECYC QUÉBEC: \$1 750 plus taxes
RAPPORT PERFORM: \$5 750 plus taxes

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 13000 413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Raymond Chabot Grant Thornton
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

7.1

2023-02-R025

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE CONCIERGERIE 2023

CONSIDÉRANT que le mandat de conciergerie est échu depuis le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les services de mesdames Sylvie et Claudia Larente sont adéquats jusqu'à ce jour et qu'il y a lieu de renouveler ledit mandat;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'accepter l'offre de renouvellement de services visant l'entretien ménager de
l'hôtel de ville;

D'octroyer le mandat d'entretien pour l'année 2023 soit:

- Entretien ménager du 10, rue de la Mairie pour une somme de 1 172.27 \$
par mois plus taxes applicables
- Entretien des toilettes du 10, rue de la Mairie pour une somme de 358.80 \$
par mois plus taxes applicables
- Entretien de la salle communautaire au besoin pour une somme de 40.00 \$
plus taxes applicables

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 19000 495.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Sylvie Larente et Mme Claudia Larente

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

*M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et
secrétaire-trésorier adjoints*

7.2

2023-02-R026

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU MARQUAGE AU SOL SUR LE
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR LES ANNÉES 2023 - 2024**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de refaire le marquage au sol sur
plusieurs rues et chemins dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un prix a été demandé auprès de six (6) compagnies et
que le résultat est le suivant;

Nom	Année 2023	Année 2024
Proligne :	22 926.53 \$ avant taxes	23 418.00 \$ avant taxes
Entreprise Techline inc :	47 375.00 \$ avant taxes	49 225.00 \$ avant taxes
Marquage Lignax :	28 885.00 \$ avant taxes	30 678.10 \$ avant taxes
Marquage G.B. inc. :	aucune soumission reçue	
Techni Lignes Plus :	aucune soumission reçue	
JBM Marquage routier inc. :	aucune soumission reçue	

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit la
compagnie Proligne pour les années 2023 et 2024 au montant de 46 344.53 \$
avant taxes pour l'ensemble des travaux.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 32500 523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Groupe Proligne

Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoints

Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

7.3

2023-02-R027

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT ET GESTION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède des installations de traitement et de distribution d'eau potable ainsi que des installations de collecte et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas actuellement l'expertise et la formation de ses employés requise pour le respect des lois et règlements gouvernementales qui encadre la collecte, le traitement et la distribution des eaux;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le maire Stephen Matthews et le directeur général et secrétaire-trésorier Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services techniques en matière de traitement de l'eau potable et de traitement et gestion des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. M Guillaume Landry-Vincent, directeur général adjoint et des travaux publics

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice des finances

7.4

2023-02-R028

AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÉNEMENT COURSE RELAIS ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par la directrice de l'événement de Course Relais Argenteuil qui aura lieu le 23 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'événement en est à sa onzième année et a pour but de soutenir la Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

Que le conseil municipal autorise les participants de Course Relais Argenteuil et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 23 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Madame Cassandre Bastarache, Directrice de l'événement, Course Relais Argenteuil
Monsieur Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics
Monsieur François Lefebvre, directeur service sécurité incendie*

7.5

2023-02-R029

DEMANDE D'UNE NOUVELLE ZONE SCOLAIRE SUR LA ROUTE 327 ET 344

CONSIDÉRANT que la municipalité a une école primaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un service de traverse par brigadière des routes 327 et 344;

CONSIDÉRANT qu'il y a de jeunes marcheurs préscolaires et d'âge primaire qui utilisent le service de traverse par brigadière;

CONSIDÉRANT la géographie des lieux en période hivernale;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports l'ajout d'une nouvelle zone scolaire sur les routes 327 et 344. Plus précisément entre la rue de la Gare et la route 344 sur la route 327, entre la rue de la Seigneurie jusqu'au 181 route du Long-Sault sur la route 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Ministère des Transports
Centre de service scolaire de la Rivière-du-Nord*

8.1

2023-02-R030

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DU 1340 RUE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré au programme pour la prévention des sinistres;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 1340 rue des Pionniers ont signifié leur intérêt d'adhérer à ce programme;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou son remplaçant à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Yves Boutin, notaire
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité
Propriétaire du 1340, rue des Pionniers*

10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque du mois de décembre 2022.

10.2

2023-02-R031

AUTORISATION DE SIGNATURE FESTIVAL AIM 2023

CONSIDÉRANT que le promoteur a approché le conseil municipal pour tenir un événement à l'été 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a imposé des conditions particulières pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier sera disponible sur le territoire pour la nuit du 8 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un numéro sera mis à la disposition des citoyens de Saint-André-d'Argenteuil pour recevoir les plaintes concernant la nuisance par le bruit;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier ira directement sur le terrain pour constater la problématique;

CONSIDÉRANT que le promoteur devra accompagner le directeur général et secrétaire-trésorier pour ajuster le son des scènes pour qu'il n'y ait plus de nuisance sonore;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à signer le contrat avec le promoteur du Festival AIM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. M. Michel Tardif

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

11.1

2023-02-R032

**DÉMISSION DE MONSIEUR LOUIS LESEIZE À TITRE DE POMPIER
TEMPS PARTIEL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie a reçu la lettre de démission de monsieur Louis Leseize en date du 24 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que monsieur Leseize a été embauché le 1 avril 1988 et qu'il désirait quitter son poste le 1 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que monsieur Leseize quitte le service de sécurité incendie pour des raisons personnelles;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

D'accepter la démission de monsieur Louis Leseize. Les membres du conseil en profitent pour lui souhaiter bonne chance dans ses projets futurs et le remercient pour les années de service qu'il a données aux citoyens et citoyennes de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. M. Louis Leseize

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

M. François Lefebvre, directeur de la sécurité incendie

11.2

2023-02-R033

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE
LOCAL DU SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a approuvé le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil le 14 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chacune des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil doivent transmettre une copie papier du rapport annuel d'activités locales dans les trois (3) mois de la fin de son année financière auprès de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité a déposé auprès des membres du conseil, le 30 janvier 2023, copie dudit rapport annuel d'activités locales pour l'année 2022;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le rapport annuel d'activités locales de la mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques incendie de la MRC d'Argenteuil pour l'année 2022 ;

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC d'Argenteuil ledit rapport annuel d'activités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c: M. Éric Pelletier, ing.f., directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC d'Argenteuil

M. Sébastien Beauchamp, technicien en prévention incendie de la MRC d'Argenteuil

M. François Lefebvre, directeur de la sécurité incendie

11.3

2023-02-R034

MENTION DE REMERCIEMENT ENVERS MONSIEUR XAVIER PEETERS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a fait face le 23 et 24 décembre 2022 à des précipitations importantes de neige, accompagnées de grande bourrasque de vent;

CONSIDÉRANT que le chemin Rodger, chemin Marineau et chemin de Brown's Gore n'étaient plus praticables et mettaient à risque la sécurité des résidentes et résidents;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité a recouru au service de déneigement de M. Xavier Peeters, résident au 1905 ch de Brown's Gore;

CONSIDÉRANT que M. Peeters a supporté gratuitement la municipalité afin de donner un accès sécuritaire des voies publiques du secteur et ainsi assurer la sécurité des citoyennes et citoyens du secteur par l'accès praticable pour les services d'urgence;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil remercie monsieur Xavier Peeters pour son dévouement et sa collaboration afin de supporter les résidentes et résidents du secteur impliqué le 23 et 24 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. M. Xavier Peeters

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 49 pour se terminer à 19 h 53.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1- M. Mario Ladouceur

- a) Infra rue de la Gare, est-ce prévu ? oui
- b) Bassin d'eau , est-ce ok ? oui

2- Mme Arlette Moreau

- a) Entente avec qui pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées ? Lachute
- b) Date pour le rapport du Musée. C'est régional.

13.

2023-02-R035

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur, appuyé par monsieur Pierre Fournier et résolu :

De lever la séance à 19 h 54 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier**

**Stephen Matthews,
Maire**